

L'OACI salue le nouvel engagement du secteur aérien de réduire à zéro les émissions d'ici 2050

Publication immédiate

Montréal, le 5 octobre 2021 – Le Président du Conseil et le Secrétaire général de l'OACI se sont félicités de la cible ambitieuse et opportune que le secteur de l'aviation internationale s'est fixée en vue de réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici 2050.

Dans une déclaration du Groupe d'action du transport aérien (ATAG) publiée aujourd'hui, le secteur aéronautique a pris l'engagement que « les émissions nettes de carbone des vols internationaux d'aviation civile seront nulles d'ici 2050, grâce à l'accélération des mesures d'amélioration de l'efficacité, à la transition énergétique et aux innovations dans l'ensemble du secteur, et en partenariat avec les gouvernements du monde ».

« Les derniers rapports du GIEC sont sans équivoque au sujet des menaces que le changement climatique fait désormais peser sur l'humanité, et je suis persuadé que tous les États membres de l'OACI se joignent à moi aujourd'hui pour saluer cette dernière et très ambitieuse cible d'émissions nettes nulles en 2050 adoptée par le transport aérien, afin que notre secteur mondial continue à faire sa part », a déclaré le Président du Conseil de l'OACI, M. Salvatore Schiacchitano.

Le Secrétaire général de l'OACI, M. Juan Carlos Salazar, s'est fait l'écho du sentiment exprimé par le Président du Conseil, en félicitant chaleureusement, au nom de l'Organisation, les compagnies et exploitants aériens, les constructeurs, les fournisseurs de services de navigation aérienne et les nombreuses autres parties prenantes du secteur qui se sont engagés envers cet objectif à long terme primordial et ambitieux en faveur du climat.

L'annonce du secteur aéronautique concernant l'objectif de neutralité carbone en 2050 intervient quelques jours après la vigoureuse déclaration faite au nom des ministres des transports et de la santé du G7 de travailler de concert, avec une détermination accrue, pour favoriser la reprise durable des voyages internationaux en toute sécurité.



Ressources pour les rédacteurs

Portail de l'OACI sur la COVID-19 L'OACI et la protection de l'environnement

À propos de l'OACI

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée par des gouvernements en 1944 pour appuyer leurs activités diplomatiques dans le domaine du transport aérien international. Depuis lors, les pays ont adopté, dans le cadre de l'Organisation, plus de 12 000 normes et pratiques qui les aident à harmoniser leur réglementation nationale sur la sécurité, la sûreté, l'efficacité et la capacité de l'aviation ainsi que la protection de l'environnement en aviation, et à établir ainsi un réseau véritablement mondial. Les tribunes de l'OACI offrent aussi la possibilité à des groupes du secteur, des organisations non gouvernementales de la société civile et d'autres acteurs du transport aérien officiellement reconnus de faire valoir leurs avis et leurs idées auprès des décideurs publics.

À propos de la CART

L'équipe spéciale du Conseil de l'OACI sur la relance de l'aviation (CART) a été établie en mars 2020 pour fournir des orientations pratiques et harmonisées à l'intention des gouvernements du monde et des exploitants du secteur en vue de faire redémarrer le secteur du transport aérien international et de surmonter les effets de la COVID-19 de façon coordonnée, à l'échelle mondiale.

Contact:

communications@icao.int Twitter:@ICAO

Personne à contacter pour les médias :

William Raillant-Clark
Administrateur des communications

wraillantclark@icao.int +1 514-954-6705 +1 514-409-0705 (mobile) Twitter: @wraillantclark LinkedIn: linkedin.com/in/raillantclark/